



Vincent Eblé est élu conseiller général de notre canton depuis plus de six mois. Nous l'avons rencontré pour évoquer avec lui ce nouveau mandat.

Le social est une priorité

Lognes magazine. Pourquoi votre candidature ?

Vincent Eblé. "Au cours de la campagne, j'ai insisté sur le fait que habitant Lognes et connaissant très bien Noisiel, je pouvais prétendre représenter le canton, qui rappelons-le, est constitué de ces deux villes. Représenter cette dualité au travers de la diversité communale.

L.M. "Après six mois de mandat, vous voyez les choses comment ?"

V.E. "Un constat. Le département est très contrasté. Il présente des zones rurales à l'Est et au Sud, et des zones urbaines plus proches de Paris, au Nord et l'Ouest. Au sein de ces zones urbaines se trouvent les deux villes nouvelles de Marne-la-Vallée et de Melun-Sénart. Or le mode de scrutin pour les cantonales conduit à une sur-représentation des cantons ruraux. Mon objectif est donc de faire entendre la voix des secteurs urbains et de défendre les intérêts des habitants de notre canton pour tous les dossiers qui sont de la compétence de cette assemblée.

L.M. "Par exemple..."

V.E. "Tout ce qui est du ressort de la politique sociale et de la santé, qui représente le poste budgétaire le plus important pour le département. Ainsi je suis Président, désigné par le Préfet et le Président du Conseil général, de la Commission Locale d'Insertion (C.L.I.), qui a pour mission d'examiner les dossiers individuels des RMistes des cantons de Champs, Noisiel et Torcy, en vue de leur réinsertion. Les professionnels de l'action sociale et des représentants des associations caritatives et d'insertion, y participent.

Mais j'ai un très gros souci. Il est fait obligation au département d'inscrire au budget, un crédit pour les actions d'insertion égal à 20% du montant alloué par l'Etat pour l'allocation RMI. Or en 1997, nous avons dépensé, non seulement tous les crédits inscrits, mais aussi les reliquats de 1996 et 95. Ainsi pour cette année il n'a été porté que la somme liée à la disposition légale et obligatoire, ce qui correspond en fait à une diminution de près de 20% des crédits qui ont été réellement dépensés cette année. Cela aura des incidences importantes pour

l'ensemble des Seine et Marnais qui sont dans cette situation.

L.M. "Après le deuxième tour des cantonales, chaque conseiller pourra choisir la ou les commissions où il souhaite siéger. Quel sera votre choix ?"

V.E. " Précisons tout d'abord, qu'aujourd'hui, je siége dans la commission choisie par mon prédécesseur, Daniel Vachez, c'est à dire les finances. En tant que jeune élu, c'est très instructif et surtout très formateur, car on voit tous les dossiers, (appelés mémoires), quelque soit le secteur concerné.

Pour ce qui me concerne, je souhaite conserver la présidence de la CLI, et donc participer aux travaux de la commission de "l'action sociale et de la santé publique" du conseil général. Maintenant, mes goûts personnels, me conduiraient à participer également à la commission "affaires culturelles et patrimoine", et "urbanisme et bâtiments départementaux". Mais il est trop tôt aujourd'hui pour savoir comment les choses se passeront et dans quelles commissions il me sera possible de siéger".

LE NOUVEAU CONSEIL GÉNÉRAL.

Le Conseil Général compte 43 élus.

Le nombre de cantons renouvelables lors des dernières élections les 15 et 22 mars était de 23.

Ce scrutin a permis au PS de conquérir 8 cantons. En effet ce parti compte aujourd'hui 13 élus au lieu de 5 précédemment.

Le PC conserve le même nombre d'élus (2).

C'est la droite qui, bien que restant majoritaire, est la grande perdante. Le RPR a perdu 5 cantons. Il a 14 élus aujourd'hui, au lieu de 19 dans l'assemblée précédente. Quand à l'UDF, ils ne sont plus que 7 au lieu de 10.

Les divers droite et divers gauche, conservent le même nombre de sièges.

